

Pour que les cadres supérieurs maîtrisent leur destin, il faut qu'ils le prennent en main.

Le SCSFiP est le seul syndicat **autonome**, indépendant de toute centrale syndicale et uniquement dédié à la défense des cadres supérieurs d'IP à AGFiP. Avec le SCSFiP, vous avez l'assurance que vos voix et vos messages sont et seront portés, car ce sont vos collègues IP, AFIPA, AFIP et AGFiP qui vous représentent.

Les organisations syndicales généralistes jouent leur rôle, et nous ne le nions pas, mais face à la complexité des situations et à la détermination de la Direction générale pour imposer à ses cadres supérieurs de nouvelles contraintes dans la gestion de leur carrière, c'est largement insuffisant.

Il est illusoire d'imaginer pouvoir défendre toutes les causes en même temps.

En 2014, vous nous avez largement fait confiance. Avec 3 sièges en CAP n°2 IP-AFIPA (soit 50% du total !) et 1 siège en CAP n°1 AFIP-AGFiP, le SCSFiP est devenu la première organisation syndicale représentative des cadres supérieurs de la DGFIP. **Votre confiance est notre moteur.**

Le **SCSFIP**, lui, a toujours fait preuve de lucidité dans ses analyses des contraintes auxquelles la DGFIP est soumise et a toujours argumenté et explicité ses analyses jamais démenties par la DG. Il a été en pointe sur le PPCR et a obtenu seul des avancées importantes pour les IP et les AFIPA.

Mais le PPCR n'a eu aucune conséquence pour les AFIP et les AGFiP alors même que leurs carrières sont fortement impactées par les évolutions de la DGFIP :

- allongement du temps passé dans le grade d'AFiP avant de pouvoir prétendre à postuler au grade d'AGFiP ;
- diminution tendancielle du nombre de postes d'AGFiP par suppression d'emplois ;
- ralentissement fort à la promotion AGFiP de 1ère classe sous l'effet des entrées extérieures dans le corps et des détachements extérieurs dans la classe normale ;

En matière d'accès au grade d'AGFiP, nous sommes réalistes ; la période faste de la fusion et de la post-fusion est révolue et la génération actuelle d'AFiP sera moins favorisée que les précédentes.

Il y a donc un intérêt plus qu'évident à se battre pour une amélioration collective de la grille indiciaire des AFiP avec un **indice terminal HE C**.

Cette demande est totalement légitime, car il faut se souvenir qu'avant la fusion, les équivalents AFiP partaient en retraite sur des HEC voir HED grâce aux fonctions de conservateurs des hypothèques ; elle répond également parfaitement aux problématiques de taux de renouvellement au moment du départ en retraite dans un contexte évolutif potentiel du calcul des retraites dans les années à venir. **Le SCSFiP s'engage donc à se battre pour obtenir cette amélioration de la grille des AFiP.**

Par ailleurs, le positionnement actuel des AFiP au sein des équipes de direction est un point crucial qui s'avère perfectible à nos yeux.

En effet, il existe une grande hétérogénéité dans les modes d'association des AFiP notamment dans les directions locales.

La DGFIP aurait tout à gagner à mieux associer ces cadres dans les équipes de direction, qu'ils occupent des fonctions comptables (sur des postes C+ ou HE C) lesquels sont appelés d'ailleurs à revenir dans la sphère administrative au cours de leur carrière, ou certaines missions à enjeux dans les directions locales (adjoints de RRPIE, conseillers aux décideurs publics...). **La DGFIP ne doit pas se priver des apports de tous ses AFiP et du fruit de leur expérience.**

Le SCSFiP milite donc pour que tous les AFiP quel que soit le poste occupé soient intégrés aux réunions de commandement (codir...) et associés aux décisions locales.

Mais, se battre pour améliorer la grille indiciaire et le positionnement de tous les AFIP ne signifie pas renoncer pour autant au **maintien d'un volume suffisant d'accès au grade d'AGFiP** afin de conserver le dynamisme du corps. Nous le répétons depuis maintenant des années, c'est un élément important pour permettre la respiration du corps mais également pour permettre la promotion interne des IP et AFIPA par voie de sélection.

Les possibilités de promotion au grade d'AGFiP demeurent tant que le volume de départs en retraite d'AGFiP se maintient à environ 25 par an.

Le SCSFiP demande que le volume de promotion à AGFiP soit garanti à 15 par an pour les 4 prochaines années, ce que permet la pyramide des ages.

Enfin, à l'épreuve des constats sur les 5 dernières années, le mécanisme de choix des collègues accédant au grade d'AGFiP s'est caractérisé par une réelle opacité et surtout par un déficit d'explication à l'égard des AFIP non promus. Le choix intervient comme un couperet sans véritable explication.

C'est pourquoi le SCSFiP demande la mise en place d'un dispositif clair, formalisé et inscrit dans la durée, d'entretien de carrière avec les collègues qui entrent dans le vivier éligible au grade d'AGFiP avec de véritables propositions alternatives pour ceux qui ne seraient pas retenus.

Si un syndicat doit se battre pour obtenir des avancées pour une population, il se doit d'être présent au quotidien auprès de ses mandants.

Vos élus SCSFiP ont démontré durant ces quatre années leur capacité à discuter avec les services RH de la DGFIP pour obtenir, à de nombreuses reprises, des évolutions favorables aux collègues.

Le vote SCSFiP sera également une reconnaissance des actions de ses représentants en CAP 1 depuis 4 ans.

La prise en compte de l'humain et la reconnaissance des parcours semblent dorénavant bien loin des préoccupations actuelles de la DGFIP alors qu'elles devraient au contraire former la colonne vertébrale de toute gestion moderne d'un corps, qui plus est de cadres supérieurs.

Voter SCSFiP, c'est la garantie d'être représenté et accompagné par un syndicat qui défendra toujours la reconnaissance des parcours issus des promotions internes de celles et ceux qui ont consacré toute leur carrière à la DGFIP.

Votez pour vous, Votez SCSFiP

AGFiP CN	Valérie	MICHEL-MOREAUX	DDFiP	Haute-Loire
AGFiP CN	Joaquin	CESTER	DDFiP	Alpes Haute – Provence (puis Loire à compter du 01/11/2018)
AGFiP CN	Andrée	AMMIRATI	Directrice Pôle métiers	Var
AGFiP CN	Christophe	MOREAUX	Directeur Pôle GP	Val de Marne
AFIP	Christophe	BERTHELIN	Directeur Pôle État	Seine Maritime
AFIP	Christophe	DELAGE	Responsable SDE	Rhône
AFIP	Fabienne	ROMBAUT	Responsable PRS	DNVSF
AFIP	Michel	THOMAS	Responsable Amendes 2	PARIS